

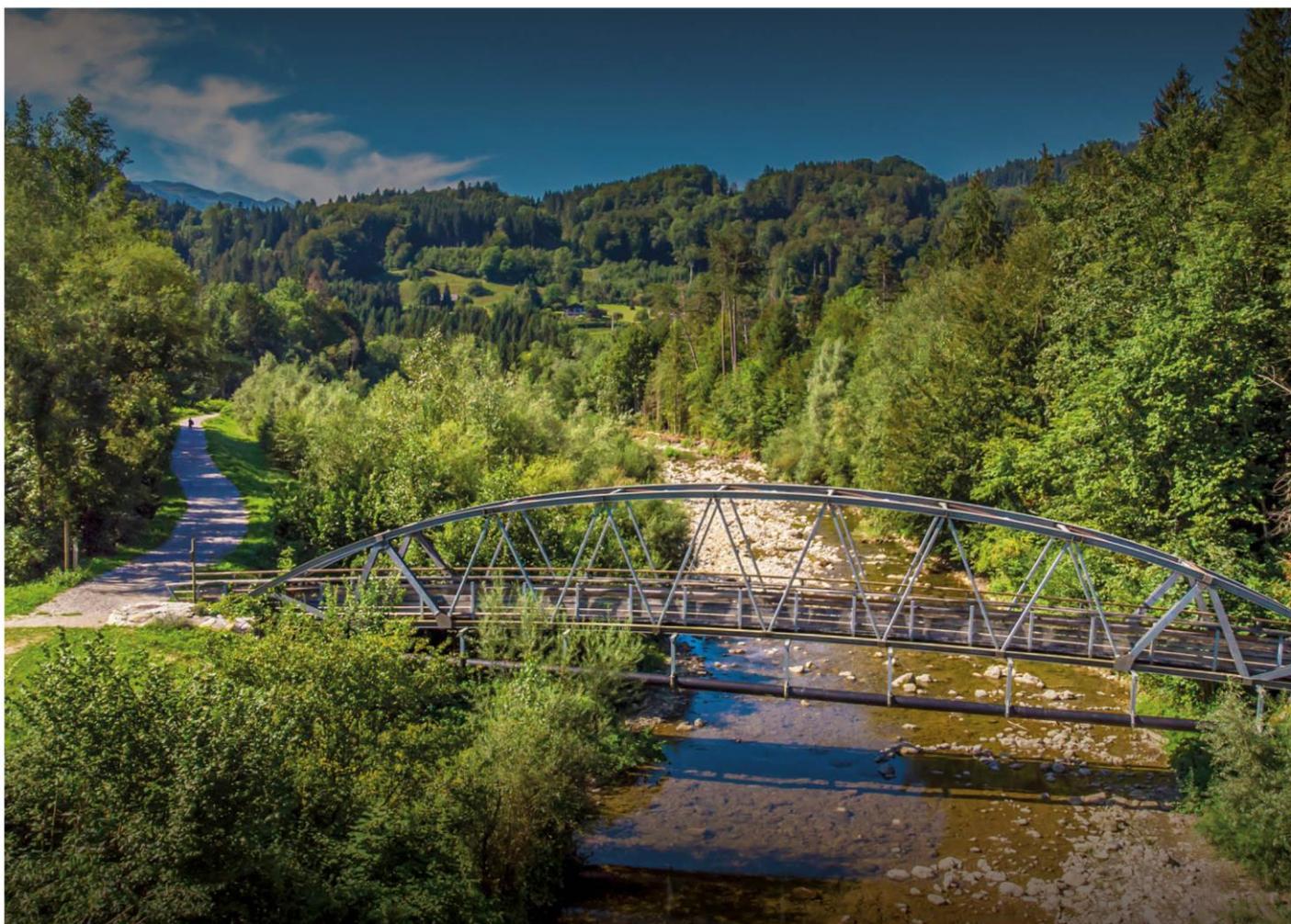
RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF / SPANC



Il est à noter que le RPQS de l'exercice 2020 n'a pas été réalisé. Le RPQS de l'exercice 2021 a été réalisé et validé par la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, suite à la dissolution du SIVM du Haut Giffre au 31 décembre 2021.

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE
2021

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES.....	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
3.2 BILAN DES CONTROLES REALISES.....	8
3.3 BILAN DES ENTRETIENS PROGRAMMES	8
3.4 BILAN DES REHABILITATIONS GROUPEES	8
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	9
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVM (SIVOM) DU HAUT GIFFRE
- Nom de l'entité de gestion : SIVM (SIVOM) DU HAUT GIFFRE

Le SIVM du Haut Giffre a été dissous par l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2021-0039 du 25 novembre 2021, suite au constat d'une identité de périmètre entre le SIVM du Haut Giffre et la Communauté de communes des Montagnes du Giffre. La CCMG est compétente depuis le 1^{er} janvier 2022.

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Taninges
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Uniquement à Châtillon-sur-Cluses (05/04/2016) ; La Rivière Enverse (28/03/2011) ; Mieussy (21/02/2013) Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 24 Mai 2006 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4943 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 10 269 Habitants DGF.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 48.14 % au 31/12/2021. (61,63 % au 31/12/2019).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (80 en 2018).

Il y avait une erreur matérielle en 2019 : le service n'assurait pas l'entretien des installations, mais assurait la réhabilitation des installations.

Le zonage d'assainissement est en cours de réalisation sur Taninges et il existe sur les autres communes.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (par exemple la réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées en euros	120.00	120.00
Tarif du contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en euros	160.00	160.00
Tarif du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes en euros	120.00	120.00
Tarif de contrôle initial de bon fonctionnement des installations existantes en euros	180.00	180.00
Tarif de contrôle de bon fonctionnement en cas de vente des installations existantes en euros	180.00	180.00
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [12/12/2012](#)
- Délibération du [23/07/2019](#)

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	17 400.00	0	17 400.00	40 020.00	0	40 020.00
Facturation du service facultatif vidange en €	0	0	0	0	0	0
Facturation du service de réhabilitation groupée en euros	0	0	0	0	0	0
Subventions AERMC en euros	19 500.00	0	19 500.00	40 050	0	40 050
Autre en € : annulation	-120.00	0	-120.00	0.00	0	0.00

L'augmentation de la facturation du service est liée à des campagnes de contrôle plus conséquentes.

L'augmentation des subventions de l'Agence de l'Eau est liée à la hausse des dossiers de réhabilitation. Ces sommes sont reversées aux pétitionnaires.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

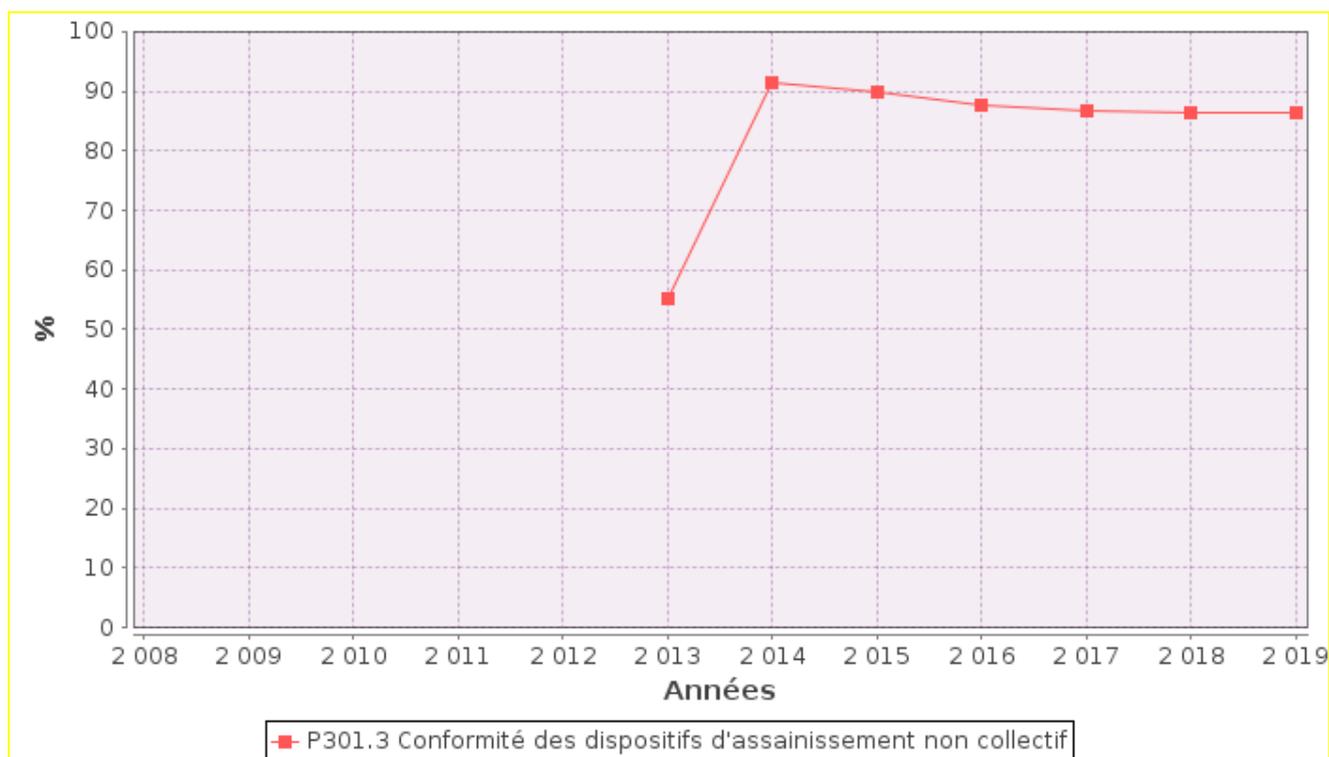
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	741	758
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 207	2 257
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 166	1 168
Taux de conformité en %	86,4	85,3



3.2 Bilan des contrôles réalisés

Type de contrôle	Nombre de contrôles réalisés depuis la création du service	Nombre de contrôles réalisés en 2021
Contrôle initial	2235	0
Contrôle de bon fonctionnement	1521	127
Contrôle avant-vente	312	61
Contrôle de conception	771	42
Contrôle de réalisation	512	28

3.3 Bilan des entretiens programmés

Le SIVM ne réalisait plus de vidange.

3.4 Bilan des réhabilitations groupées

Le SIVM ne réalisait plus d'opération de réhabilitations groupées sur les communes de Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy depuis 2017. Il n'avait pas été possible de le faire sur Taninges en l'absence de zonage d'assainissement. L'abandon de ses opérations est une décision de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de 0 euros.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

La CCMG a fait le choix d'une reprise des contrôles en régie et recrute une technicienne SPANC en septembre 2022. Encadrée par un responsable de service (20% ETP), elle sera équipée d'un véhicule, d'outillage de terrain, d'un PC et d'une tablette, d'un logiciel dédié à la gestion du service, et de mobilier. Une communication est prévue pour mobiliser les abonnés sur les enjeux liés au bon fonctionnement des assainissements non collectifs vis-à-vis de l'environnement.



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/